

L'ENTREPOSAGE ET LE STOCKAGE

Chiffres, enjeux et perspectives
sur l'emploi et les ressources humaines

XE
RFI

Classic

Principaux contributeurs
Nicolas Garin
Matteo Neri

Directeur de la publication
Laurent Faibis

Date de publication
Décembre 2019

Code étude
9ERH83

Site
www.xerfi.com

e-mail
etudes@xerfi.fr

Adresse
13-15 rue de Calais
75009 Paris

Téléphone
01 53 21 81 51



1.2. LE SECTEUR EN UN CLIN D'ŒIL

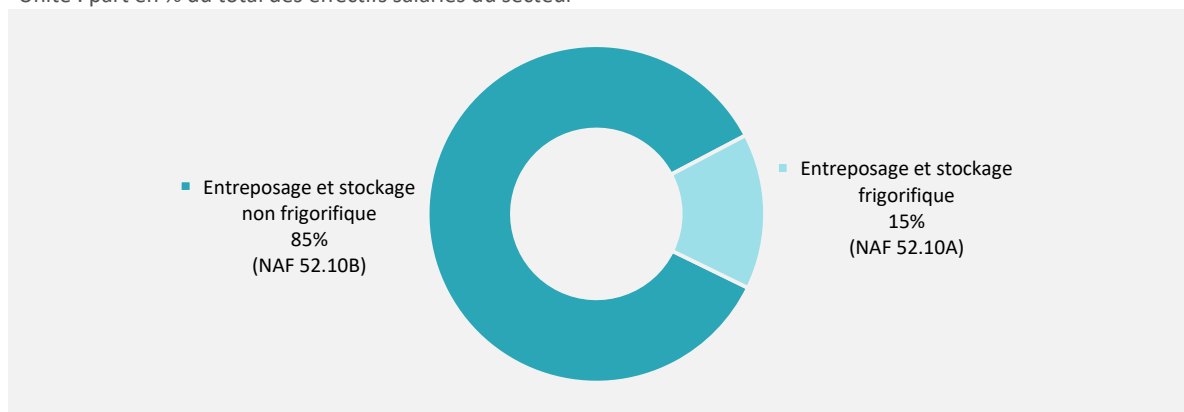
L'entreposage se partage entre les segments frigorifiques (NAF 52.10A) et non frigorifiques (NAF 52.10B). Le frigorifique concerne les denrées périssables et les produits pharmaceutiques sous température dirigée. Le non frigorifique désigne quant à lui l'exploitation de plateformes logistiques et d'entrepôts à température ambiante.

Le secteur est dominé par deux principaux types d'acteurs : les intégrés (Kuehne + Nagel, XPO Logistics, Geodis, STEF) présents dans les métiers du transport et les spécialistes de la logistique contractuelle (FM Logistic, ID Logistics, etc.). En 2018, l'ensemble du secteur employait plus de 108 800 salariés, dont 85% exerçaient dans l'activité d'entreposage et de stockage non frigorifique.

Il convient de noter que l'étude se focalise sur les prestataires logistiques. Elle exclut les filiales logistiques en compte propre (notamment des groupes de la grande distribution, des distributeurs spécialisés, des opérateurs pétroliers ou gaziers ou encore des coopératives agricoles). Les grossistes-répartiteurs dans le domaine pharmaceutique ne sont également pas pris en compte.

Répartition des effectifs salariés du secteur par segment d'activité

Unité : part en % du total des effectifs salariés du secteur



Traitement Xerfi / Source : ACOSS, données 2017

Principaux employeurs du secteur

Unités : million d'euros, part en %

Sociétés	Frais de personnel (*) (M€)	Dont participation (%)	FDP/CA (%)	Clôture
BOLLORE LOGISTICS	220	3,3%	14,9%	31/12/2017
KUEHNE+NAGEL	209	4,0%	26,3%	31/12/2017
AMAZON FRANCE LOGISTIQUE	190	1,9%	44,1%	31/12/2018
XPO SUPPLY CHAIN FRANCE	183	nd	40,4%	31/12/2017
DAHER AEROSPACE	174	0,8%	35,7%	31/12/2017
ID LOGISTICS FRANCE	156	nd	35,6%	31/12/2017
GEFCO FRANCE	151	1,3%	6,4%	31/12/2017
FM FRANCE	134	0,9%	32,4%	31/03/2018

(*) Frais de personnel = salaires et traitements + charges sociales + participation des salariés

Source : Xerfi via Greffes des Tribunaux de Commerce

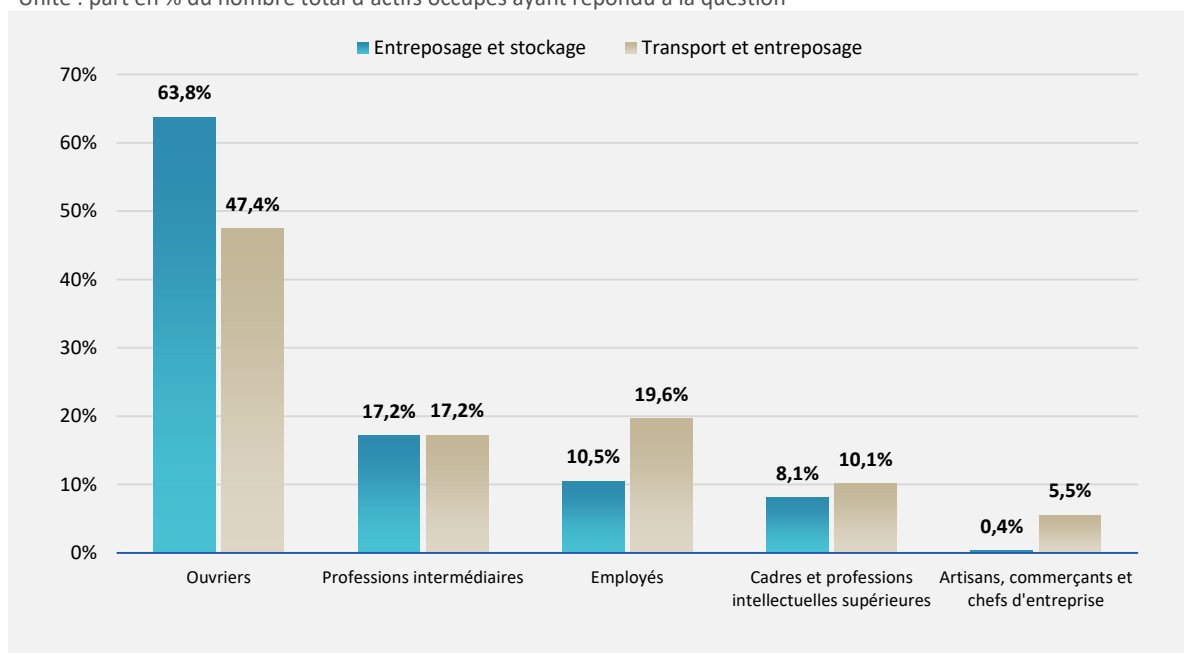
4.2. LES MÉTIERS ET CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES

Les catégories socioprofessionnelles

Avec une part de 63,8% des actifs occupés en 2017, les ouvriers constituent la catégorie socioprofessionnelle la plus importante de l'entreposage et du stockage. Ils sont ainsi surreprésentés par rapport à l'ensemble du transport et entreposage, où la part des ouvriers atteint seulement 47,4%. Le secteur propose de nombreux postes très opérationnels : ouvrier de conditionnement, ouvrier de manutention (cariste par exemple), ouvrier de maintenance ou encore ouvrier de services généraux. De facto, les employés, les cadres et les CSP + sont sous-représentés en comparaison avec le secteur de transport et de l'entreposage.

Principales catégories socioprofessionnelles

Unité : part en % du nombre total d'actifs occupés ayant répondu à la question



Traitement Xerfi / Source : Insee, Enquête Emploi 2017

Évolution de la structure de l'emploi par CSP dans l'entreposage

Unité : part en % du nombre total d'actifs occupés ayant répondu à la question

Catégorie	2017
Ouvriers	63,8%
Professions intermédiaires	17,2%
Employés	10,5%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	8,1%
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	0,4%
Total	100,0%

Traitement Xerfi / Source : Insee, Enquête Emploi

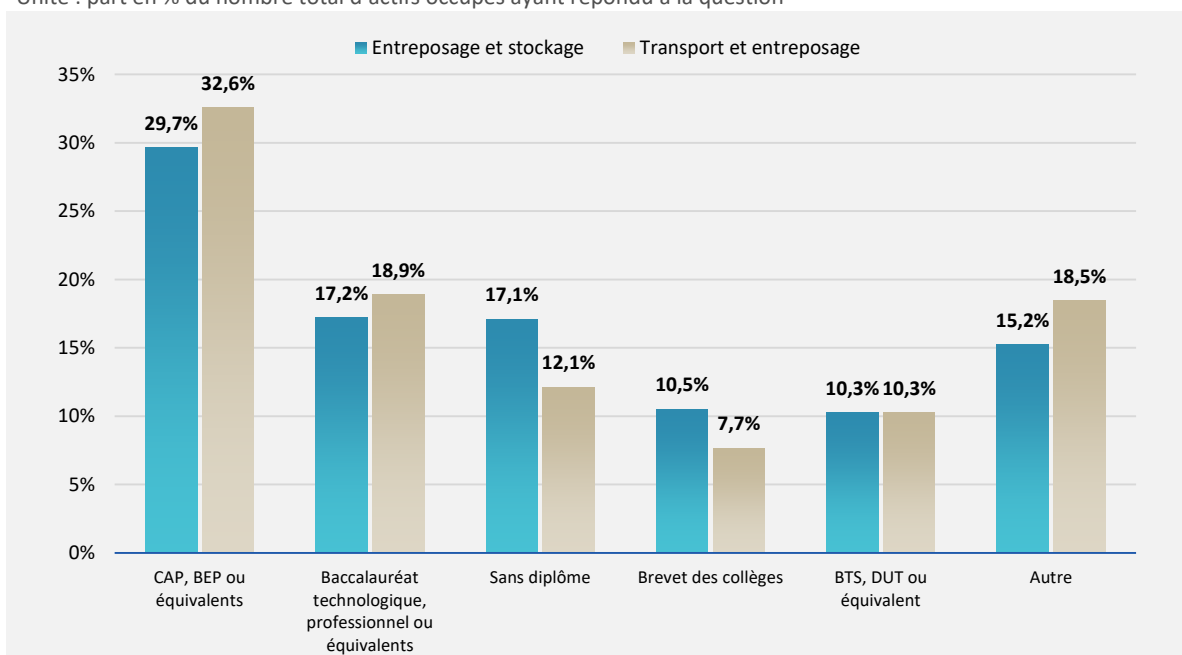
4.5. LA FORMATION INITIALE DES ACTIFS

Le niveau de diplôme des actifs

Les métiers de l'entreposage et du stockage s'appuient avant tout sur des qualifications opérationnelles. De fait, les profils de type CAP, BEP ou équivalents sont très représentés (près de 30% du personnel possédait ce niveau de formation en 2017). Les actifs disposant d'un diplôme supérieur à Bac+3 de type licence, maîtrise, master, DEA, DESS, doctorat ou école représentent toutefois 8,7% des employés du secteur, ce qui est proche de la moyenne du transport et entreposage (9,1%).

Niveau de diplôme des actifs

Unité : part en % du nombre total d'actifs occupés ayant répondu à la question



Traitement Xerfi / Source : Insee, Enquête Emploi 2017

Niveau de diplôme des actifs de l'entreposage et du stockage

Unité : part en % du nombre total d'actifs occupés ayant répondu à la question

Niveau de diplôme	2017
Licence, Maitrise, Master, DEA, DESS, Doctorat	7,6%
Écoles niveau licence et au-delà	1,1%
DEUG	0,7%
BTS, DUT ou équivalent	10,3%
Paramédical et social (niveau bac+2)	0,3% (e)
Baccalauréat général	4,5%
Baccalauréat technologique, professionnel ou équivalents	17,2%
CAP, BEP ou équivalents	29,7%
Autre	2,0% (e)
Total	100,0%

Traitement Xerfi / Source : Insee, Enquête Emploi 2017

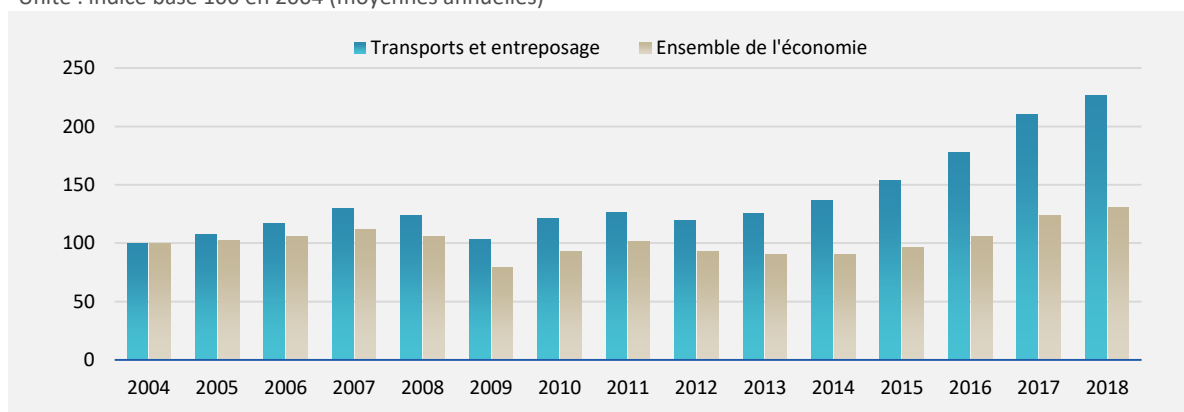
5.2. LES CONTRATS ET LA DURÉE DU TEMPS DE TRAVAIL

Focus sur l'emploi intérimaire

Le volume de travail temporaire dans le transport et l'entreposage a plus que doublé depuis 2004, une progression nettement plus soutenue que dans l'ensemble de l'économie (+31% entre 2004 et 2018). Les entreprises du secteur, notamment dans le domaine de la livraison et de la logistique, sont en effet soumises à de fortes variations de leur activité, qui les incitent à privilégier de plus en plus ce type de contrat. L'intérim concernait 4,7% des actifs du secteur en 2015.

Évolution du volume de travail temporaire (en ETP)

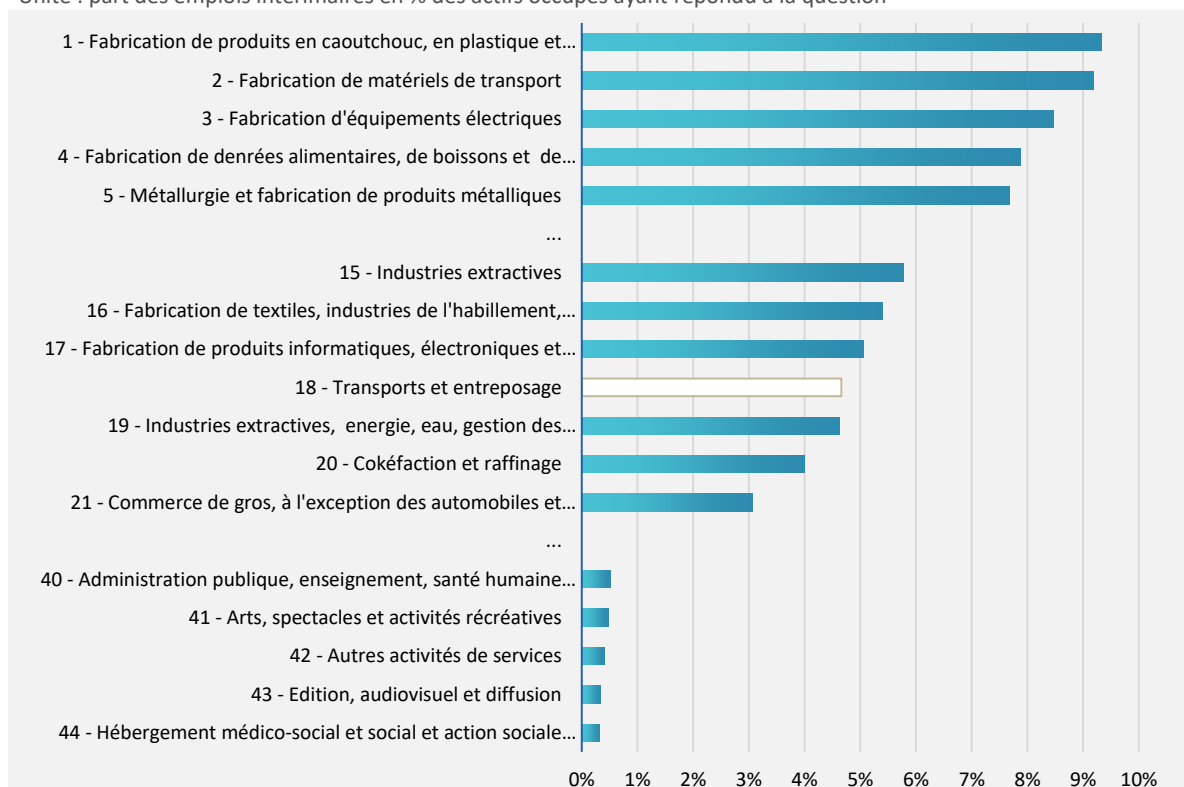
Unité : indice base 100 en 2004 (moyennes annuelles)



Traitement Xerfi / Source : Dares

Comparaison des secteurs par taux d'emploi intérimaire (*)

Unité : part des emplois intérimaires en % des actifs occupés ayant répondu à la question



Traitement Xerfi / Source : Dares, données 2015

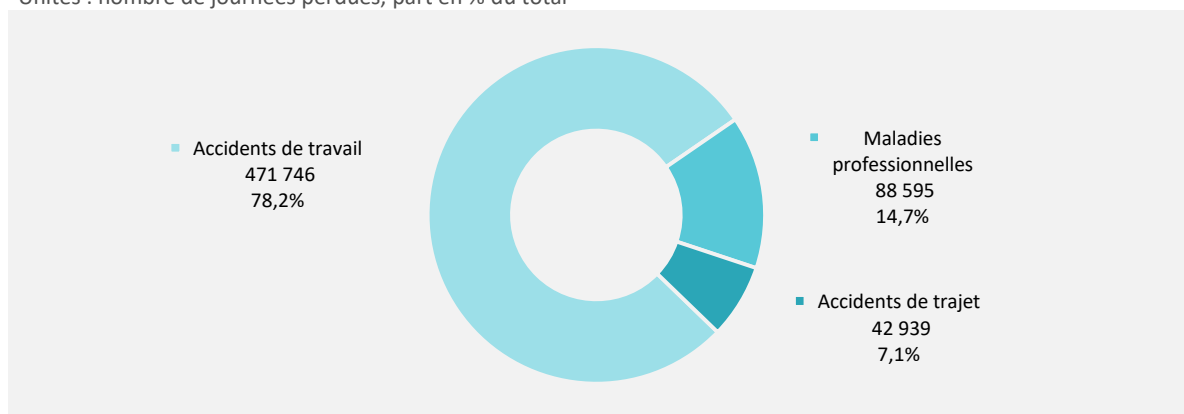
5.3. LA SINISTRALITÉ

Vue d'ensemble

Les accidents de travail, de trajet et les maladies professionnelles ont été la cause de plus de 603 000 journées de travail perdues en 2017 dans le secteur de l'entreposage. Ce nombre très élevé, qui peut être ramené à une moyenne de 6,12 jours par salarié, positionne le secteur dans les premiers rangs du classement des activités les plus touchées par les problèmes de santé des employés. Comme dans la plupart des autres secteurs, les accidents de travail restent la première raison de l'incapacité des salariés dans l'entreposage (78,2% du total des journées perdues), loin devant les maladies professionnelles (14,7%).

Répartition par cause des journées perdues dans l'entreposage

Unités : nombre de journées perdues, part en % du total



Traitement Xerfi / Source : Ameli, données 2017

Définition de l'accident du travail

Est considéré comme accident du travail, quelle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne salariée ou travaillant à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise. Pour qu'il y ait accident de travail, trois conditions doivent être remplies :

- il faut qu'il y ait un fait inhabituel ayant entraîné une lésion immédiate ou différée,
- que cet accident survienne à l'occasion ou par le fait du travail,
- et qu'un lien soit établi entre les lésions subies et l'accident déclaré.

Tout accident survenant pendant et sur le lieu de travail est présumé « accident du travail ».

Définition de la maladie professionnelle

Une maladie est dite « professionnelle » si elle est la conséquence directe de l'exposition habituelle d'un travailleur à un risque physique, chimique, biologique, ou résulte des conditions dans lesquelles il exerce son activité professionnelle.

Définition de l'accident de trajet

L'accident de trajet est un accident de travail lorsqu'il survient à un travailleur pendant le trajet d'aller et de retour entre la résidence et le lieu du travail ou entre le lieu du travail et le restaurant, la cantine ou, d'une manière plus générale, le lieu où le travailleur prend habituellement ses repas.